

Florange et Guénange | Société

Le préfet invalide le couvre-feu

Les couvre-feux décrétés à Florange et Guénange par leurs maires respectifs ont été invalidés par le préfet de Moselle. La préfecture rappelle qu'en cas de menace sanitaire grave, le préfet est le seul habilité à prendre ce genre de mesure. Dans ces deux villes, il n'y a plus de couvre-feu en vigueur... pour le moment.

30 mars 2020



À Guénange, le couvre-feu a été instauré le 24 mars. Une mesure reprise deux jours plus tard par le maire de Florange. Photo RL /Philippe NEU

Instaurés depuis moins d'une semaine par arrêtés municipaux, les couvre-feux imposés à Guénange et Florange n'auront pas fait long feu. Samedi, le préfet de Moselle a demandé aux deux maires de retirer leur arrêté, [conformément aux articles L. 3131-1 et suivants du code de la santé publique](#).

La loi précise qu'« en cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire [...] toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu [...]. Le ministre peut habilitier le représentant de l'État territorialement compétent à prendre toutes les mesures d'application de ces dispositions. » En d'autres termes, l'instauration d'un couvre-feu ne relève pas, en cas d'épidémie, de la compétence des maires mais de celle du préfet.

« Que l'État prenne ses responsabilités »

[À Guénange, le couvre-feu devait prendre fin mardi 31 mars](#). Le maire Jean-Pierre La Vaullée prend acte de la demande du préfet, mais appelle l'État à prendre ses responsabilités. « D'accord pour imposer un confinement, mais il sera difficile de le faire respecter sans un renfort des forces de l'ordre », lâche-t-il.

Dans sa commune, 421 procès-verbaux avaient été dressés avant la mise en place du couvre-feu. « Dans l'ensemble, le confinement est beaucoup mieux respecté aujourd'hui. Les gens ont pris conscience de l'importance de rester chez eux. »

Un nouveau couvre-feu demandé

[À Florange, un couvre-feu de 21 h à 6 h avait été instauré dès le 26 mars.](#) Pour le maire Rémy Dick, la mesure est indispensable au regard des rassemblements observés dans la ville. « Je persiste : ce n'est pas le moment de se relâcher, au moment où on s'approche du pic de l'épidémie », explique-t-il. La mairie a donc formulé une requête auprès du préfet, afin qu'il impose un nouveau couvre-feu dans la commune. Une missive restée sans réponse au moment d'écrire ces lignes.

Les arrêtés municipaux ont été retirés par les deux maires. Les couvre-feux ne sont donc plus en vigueur, jusqu'à nouvel ordre.